



# GA ROADSHOW

DES RÈGLES EUROPÉENNES PLUS SIMPLES POUR L'AVIATION GÉNÉRALE

## Formation hors ATO: Organisme DTO (Opinion 11/2016)

*Georges Rebender  
Bertrand Huron  
Jean-Pierre Delmas*

8 OCTOBRE 2016  
**DGAC - PARIS**  
AMPHITHÉÂTRE FARMAN



Direction Générale de l'Aviation Civile

DSAC

Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

# FORMATION HORS ATO: HISTORIQUE

- EASA GA Road Map
  - Formation hors ATO pour les licences non commerciales.
- NPA 2015-20
  - Publiée 12/2015
  - Consultation terminée depuis le 02/2016
- Opinion 11/2016
  - Publiée le 7 Septembre 2016
  - *Declared Training Organisations (DTO)*



# FORMATION HORS ATO: ORGANISME DTO

- DTO (Declared Training Organisation)
  - Pas d'approbation initiale;
  - L'organisation déclare ses activités de formation à l'Autorité compétente;
  - Règles d'organisation et de gestion simplifiées;
  - Exigences de surveillance simplifiées pour l'Autorité compétente;
  - Périmètre de formation spécifique.

# FORMATION HORS ATO: ORGANISME DTO

## ➤ Périmètre de formation

- LAPL, PPL, SPL, BPL + qualifications spécifiques associées;
- Avions: SEP (*land and sea*), TMG;
- Hélicoptères: Qualification de type monomoteur avec une configuration approuvée en sièges passagers n'excédant pas 5 sièges;
- Planeurs et ballons: Formation instructeur et stages de remise à niveau
- Planeurs et ballons: Formation examinateur et stages de remise à niveau (nécessitant toutefois une approbation préalable par l'Autorité compétente)
- Qualification additionnelles: nuit, remorquage, voltige et



montagne



DSAC



Direction Générale de l'Aviation Civile

Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

# FORMATION HORS ATO: ORGANISME DTO

- Exigences simplifiées en terme de personnel :
  - Le représentant de l'organisme (président ou dirigeant) peut également être responsable pédagogique (chef pilote)
- Exigences simplifiées en terme d'organisation:
  - Programmes de formation au lieu de manuels;
  - Politique de sécurité au lieu d'un système SMS complet;
  - Revue annuelle de sécurité au lieu d'une revue de conformité totale;
  - Pas de manuels d'organisation/opération requis.
- Aéronefs et FSTD utilisés pour la formation
  - Flotte adéquate pour la formation délivrée;
  - Des simulateurs (FSTD) peuvent être utilisés.



# FORMATION HORS ATO: ORGANISME DTO

## ➤ Aérodomes et sites opérationnels

- Structure appropriée;
- Avions et hélicoptères: Limitation à deux aérodomes.

## ➤ Formation à la théorie

- Sur place ou bien formation à distance (pas d'exigences de cours en classe);
- Suivi approprié des progrès des élèves.

## FORMATION HORS ATO: ORGANISME DTO

### ➤ Surveillance des DTOs par les Autorités compétentes

- Vérification de la conformité à la Part-FCL du ou des programme(s) du DTO (dans les 6 mois après avoir accusé réception de la déclaration de l'organisme);
- Programme de surveillance basé sur les risques et sur la performance;
- Inspections programmées et non programmées (première inspection et début du programme dès les 12 mois suivants la déclaration d'un nouveau DTO, non applicable aux OD déjà existants)
- Cycle de surveillance à 72 mois (au niveau de l'AMC)





# FORMATION HORS ATO: ORGANISME DTO

## ➤ Transition des ATOs aux DTOs (Art 10a (3a))

- Les ATOs qui souhaitent continuer leurs activités (ou une partie) comme DTO doivent:
  - Restituer (entièrement ou partiellement) leur agrément ATO; et
  - Envoyer la déclaration DTO à l'Autorité compétente;
  - Programmes de formation: la référence aux manuels de formation utilisés jusqu'à présent sous l'approbation ATO est suffisante.

## ➤ Transition pour les OD (Art 10a (3))

- Les organismes visés à l'Art. 10a § 3 (OD) doit se conformer à l'Annexe VII (Part-ORA) ou l'Annexe VIII (Part-DTO) avant le 8 avril au plus tard;
- Avant le 8 avril 2018, les OD doivent envoyer la déclaration DTO (incluant les programmes de formation) à l'Autorité compétente,





# Questions



Direction Générale de l'Aviation Civile

DSAC

Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

## FORMATION HORS ATO: RÉSUMÉ

- DTO – Declared Training Organisation;
- Formation pour LAPL/PPL/SPL/BPL uniquement.
- Pas d'approbation initiale – déclaration à l'Autorité compétente;
- Structure simple;
- Programmes de formation vérifiés par l'Autorité compétente comme conformes à la Part-FCL (pas de manuels);
- Surveillance basée sur les risques et la performance.





# Merci de votre attention



Direction Générale de l'Aviation Civile

Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

DSAC